



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 Octobre 2012

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT 2011

Un résumé présenté par François DE LA GRANGE sur les rapports eau et assainissement 2011 fournis par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Ces rapports sont à la disposition du public au secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

La consultation du lot N°2 de bardage qui avait été déclaré infructueux au dernier Conseil Municipal se révèle peu satisfaisante par la production d'une seule offre de la même entreprise et au même prix. L'architecte aura la charge de négocier en direct avec des entreprises afin d'obtenir d'autres propositions.

ARRÊTÉ D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE

L'arrêté préfectoral du 10 septembre 2012 relatif à la carrière communale exploitée par l'entreprise NOIROT est porté à connaissance du Conseil Municipal. Autorisation est donnée pour prolonger la durée d'exploitation pendant 20 années à compter de la notification de cet arrêté et étendre le périmètre d'exploitation à la totalité de la parcelle A88, soit 13395m² supplémentaires en 4 phases de cinq années. Cet arrêté est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE GAZ

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergies, tels que le SICECO auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public (RODP) de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2012 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 11,17 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

-adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.

- approuve le montant de la redevance selon la formule suivante : $[(5790 \text{ mètres} \times 0,035\text{€}) + 100] \times 1,1117 = 336,46 \text{ €}$

PROJET Franck NOIROT

Le projet présenté par M. Franck NOIROT relatif à la réimplantation d'une construction sur une propriété situé 24 rue de la Montagne a été étudié par les membres du Conseil Municipal sur place avec les riverains. Après délibération et vote à la majorité des membres présents (3 voix contre et 7 voix pour), il en ressort que le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la matérialisation d'un nouvel accès par le biais de la parcelle communale A292, soit au moyen d'une vente de terrain soit d'une servitude de passage. Une étude comparative des 2 solutions sera faite avant décision définitive.

RÈGLEMENTATION ÉLAGAGE DES VÉGÉTAUX

Le maire rappelle la réglementation générale en matière d'élagage de végétaux en bordure de voies publiques.

Ayant constaté à de nombreux endroits du village que des arbres, arbustes ou haies débordent sur le domaine public et compromettent la sécurité routière ou piétonnière, ou même la maintenance des réseaux aériens, le maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté sera pris pour se donner les moyens d'agir efficacement dans ces situations.

ACHAT DE TERRAIN

Le maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'achat d'une parcelle de terrain au lieudit « Prés Bouffeu » d'une superficie de 413 m² au prix proposé de 6 000,00 € par le vendeur, Mme PANSIOT Colette. L'estimation du service des Domaines étant de 5 000,00 €, l'opportunité d'augmenter la réserve foncière de la commune apparaît justifiée. Un vote à main levée donne le résultat de 9 voix pour et une abstention, confirmant la décision d'achat à l'amiable. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître François MARTIN, notaire à Dijon, 14 rue Pasteur.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE DES 4 PIEDS DE POIRIERS

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix pour, la décision modificative N°1 au budget annexe 2012 des Quatre Pieds de Poiriers comme suit :

Section d'investissement	DEPENSES	RECETTES
Opérations d'ordre	Article 3555-040 : + 225,65 €	Article 1641 : + 225,65 €

ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeur la somme de 9,21€ relative à une créance de participation à l'érosion. Un mandat de 9,21€ sera donc établi au compte 6541.

AFFOUAGES 2012 / 2013

Le Conseil Municipal déclare ouvertes les inscriptions pour les affouages de l'hiver 2012/2013 jusqu'au 30 novembre 2012.

GROUPE DE TRAVAIL FÊTES ET CÉRÉMONIES

Le groupe de travail sur les fêtes et cérémonies rendra son premier rapport au Conseil Municipal de janvier 2013.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion d'information sur les risques de cambriolages par la gendarmerie nationale à la salle des fêtes de Morey Saint Denis le 14/11/2012, 19h.
- Faits divers de la gendarmerie
- Concert anniversaire des 70 ans de l'Echo du Chambertin, le 17/11/2012, à 17h
- Troupe d'artistes en résidence à la salle de réunion de Morey Saint Denis et spectacle pour les enfants des écoles début février 2013.
- D'Importants travaux d'assainissement dans la rue des jardins rendront la rue interdite à la circulation. Une déviation sera mise en place dans les deux sens par la rue Ribordot et la rue d'Epernay, à partir du 12 novembre et jusqu'au 31 janvier 2013(voir arrêté).

Prochain Conseil Municipal le 21/11/2012 à 19h.